CDD et rupture conventionnelle

Par CHRIS20
Bonjour,
je suis actuellement en cdd sans terme précis depuis 3 ans et souhaitre une rupture de mon CDD en commun accord avec l'employeur. L'empoyeur est d'accord s'il ne doit me verser que la prime de précarité, mais son comptable lui à di qu'il devait faire une rupture conventionnelle qui alors me donne droit à une indemnité ainsi que la prime de précarité Est-ce exact et existe-t-il un texte n'accordant la rupture conventionnelle qu'au CDI? Je remercie à l'avance ceux qui voudront bien apporter une réponse à ma question? Cordialement CHRIS
Bonjour
Il n'y a pas de rupture conventionnelle dans le cadre d'une rupture de CDD . Il y a simplement un accord amiable pour une rupture à l'amiable de CDD avançant le terme du contrat . Et effectivement vous devez recevoir la prime de précarité et rien d'autres . Donc à moins de n'être plus dans le cadre d'un CDD à terme imprécis (exemple : retour du salarié absent) il n'y a aucune raison de parler de rupture conventionnelle .
Je vous conseille d'appeler l'inspection du travail à ce sujet, qui pourra rassurer l'employeur à ce sujet .
Par CHRIS20
Tous mes remeciements.